

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25040797*****20 Mars 2025**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0861 480 160**

Nom

(en entier) : **HOIST GROUP**

(en abrégé)

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue du Boulevard 21/8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode****Objet de l'acte : Démission administrateur - Nomination administrateur - Mandat**

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 6 mars 2025 :

" L'actionnaire unique de la Société adopte les résolutions suivantes :

1.1 Première résolution : démission d'un administrateur de la Société

Le soussigné décide d'approuver et de confirmer la démission de Monsieur Lennert De Jong en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir du 1er décembre 2024.

1.2 Deuxième résolution : nomination d'un administrateur de la Société

Le soussigné décide de nommer Monsieur David Herron en tant qu'administrateur de la Société avec effet à partir du 1er décembre 2024 et ce, pour une période de six (6) ans. Monsieur David Herron décide, conformément à l'article 2:54 du CSA, d'élire domicile au siège de la Société pour l'exercice de son mandat.

Le mandat ne sera pas rémunéré.

Pour autant que de besoin, le soussigné confirme que, suivant l'adoption des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

(A) Monsieur Kunaal Sarna ; et

(B) Monsieur David Herron.

Conformément aux statuts de la Société, la Société est valablement représentée vis-à-vis des tiers par deux administrateurs agissant conjointement, soit par un administrateur délégué agissant seul, désigné par le conseil d'administration. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est également valablement représentée par un délégué à cette question. Elle est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux.

1.3 Troisième résolution : procuration aux fins de publication

Le soussigné décide de donner procuration à Carl Meyntjens, Yannick Sternotte, Marina Sargsyan, Zeger Saerens, ou tout autre avocat de Simmons & Simmons LLP, ayant son siège à Avenue Louise 143/6, 1050 Bruxelles, chacun agissant individuellement et ayant le pouvoir de substitution, pour accomplir toutes les formalités relatives aux résolutions susmentionnées, y compris certaines formalités de publication aux Annexes du Moniteur belge, comme prévu, entre autres, à l'article 2 :14 du CSA. Cette procuration implique que le mandataire peut faire tous les actes nécessaires et utiles en rapport avec ces formalités de dépôt et de publication."

Marina Sargsyan
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du volet B**Au recto**

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)